

Principes Erasmus

Vous êtes étudiant, vous avez envie de connaître un autre pays d'Europe tout en poursuivant vos études ?

Vous pouvez bénéficier des échanges prévus dans le cadre du programme européen ERASMUS+

Erasmus+
Enrichit les vies, ouvre les esprits.

Bougez avec Erasmus + 



Principes de la mobilité Erasmus+ d'études (SMS)

Erasmus+ études, c'est quoi en résumé ?

- Un séjour d'étude dans une université européenne partenaire.



- Une **reconnaissance académique complète** des enseignements suivis et des examens obtenus à l'étranger sous la forme d'une validation des crédits ECTS obtenus.
- L'étudiant s'inscrit à l'UPPA /obtient un diplôme de l'UPPA.

Les conditions d'éligibilité

- Il convient être inscrit(e) à l'UPPA et avoir achevé la première année d'études universitaires (la mobilité peut aller jusqu'au niveau du doctorat inclus).
- Toutes les disciplines sont concernées, en fonction des accords existants.
- La mobilité Erasmus+ études (SMS) est possible de 2 à 12 mois, de la licence au doctorat, mais aussi dans les formations courtes de type DUT, BUT ou BTS.
- Chaque étudiant possède un capital de 12 mois de mobilité Erasmus+ (mobilité d'études et/ou mobilité de stage) par cycle d'étude, fragmentable.

Les avantages du contrat d'études Erasmus+

L'exemption des frais dans l'université d'accueil...

- pour les frais d'inscription,
- pour les cours,
- pour les frais d'examen,
- pour l'accès aux bibliothèques et aux laboratoires.

L'aide à la mobilité

- L'aide à la mobilité peut être financée par l'Union Européenne, par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ou par la Région Nouvelle Aquitaine : consulter la page dédiée [Comment financer sa mobilité](#)
- L'étudiant peut aussi bénéficier d'aides spécifiques des Conseils Départementaux ([CD 64](#) | [CD 40](#) | ...), des communautés d'agglomération, des mairies...
- Le programme Erasmus+ prévoit une **aide spécifique pour les étudiants en situation de handicap**.
- Les bourses sur critères sociaux (CROUS) sont maintenues.

Où partir ?

- Dans les universités partenaires avec lesquelles un accord a été signé dans la discipline de l'étudiant (voir les [accords Erasmus +](#))

NB : La sélection des étudiants parmi les candidats est du ressort des enseignants responsables de chaque échange.